

## 1. Dans le cadre de la fusion, qu'advient-il de mes données à caractère personnel détenues par AXA Banque ?

Après la fusion, Crelan devient votre (nouvelle) banque. Vous trouverez des informations précises à ce sujet dans la brochure d'information que vous avez reçue et qui est également disponible sur [le site web d'AXA Banque](#). Pour pouvoir vous servir en tant que client après la fusion, Crelan doit évidemment disposer de toutes vos données (données d'identification, données relatives aux produits, etc.) Cette fusion se caractérise notamment par une opération informatique de grande envergure qui nécessite beaucoup de préparation. Au cours des phases préparatoires de la fusion — à mesure que celle-ci approche —, de plus en plus de données sont transférées d'AXA Banque vers l'environnement Crelan. De cette manière, nous voulons nous assurer que, durant le réel week-end de migration — au cours duquel toutes les données des clients d'AXA Banque seront transférées dans l'environnement Crelan —, tous les systèmes sont opérationnels et que le lundi suivant le week-end de migration, vous pourrez utiliser tous les services comme d'habitude, mais sous la bannière de Crelan.

En bref, toutes vos données seront transférées vers l'environnement Crelan. Le lendemain de la fusion, toutes les données seront supprimées des (anciens) systèmes d'AXA Banque.

Votre agent bancaire demeure votre premier point de contact pour toute question concernant vos produits. Vous pouvez également contacter l'équipe Crelan Customer Care au 02 555 92 00.

## 2. Après la fusion, qui est responsable du traitement de mes données à caractère personnel ?

Quand vous êtes client d'AXA Banque, c'est AXA Banque Belgium qui est responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

Au cours des différentes phases préparatoires de la fusion — au cours desquelles des données à caractère personnel sont déjà transférées d'AXA Banque vers Crelan, AXA Bank Belgium et Crelan sont responsables conjoints du traitement.

Une fois la fusion réalisée, AXA Bank Belgium n'existera plus. Seule Crelan sera alors responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

## 3. Crelan est-elle habilitée à traiter mes données à caractère personnel provenant d'AXA Banque ?

Les autorités ont habilité Crelan à reprendre AXA Banque. Afin d'assurer la continuité du service pour les clients d'AXA Banque et de respecter les engagements contractuels pris par AXA Banque, Crelan doit impérativement traiter vos données à caractère personnel.

#### **4. Crelan traitera-t-elle mes données à caractère personnel de la même manière qu'AXA Banque ?**

AXA Banque et Crelan sont soumises à la même législation en matière de protection des données à caractère personnel. Bien que certaines modalités puissent légèrement différer entre AXA Banque et Crelan, les principes généraux de protection des données sont identiques. AXA Banque et Crelan accordent une importance capitale à la protection de vos données à caractère personnel. Les deux banques sont tenues de respecter des normes strictes pour se conformer au RGPD. Crelan continuera à respecter les choix faits par les clients d'AXA Banque (les préférences par rapport au marketing direct par exemple).

#### **5. Des données resteront-elles chez AXA Banque ou le Groupe AXA après la fusion ?**

Tous les traitements des données dans les systèmes d'AXA Banque cesseront. Les données seront transférées vers Crelan et supprimées des anciens systèmes d'AXA Banque. Le traitement des données par des prestataires de services externes sera interrompu ou poursuivi selon les instructions et les conditions contractuelles de Crelan.

#### **6. Où puis-je trouver des informations sur le traitement de mes données à caractère personnel par Crelan ?**

Toutes les informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel par Crelan sont disponibles dans la [« Déclaration en matière de protection de la vie privée » sur le site web de Crelan](#).

#### **7. Qui puis-je contacter en cas de questions sur le traitement de mes données à caractère personnel ?**

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter [privacy@crelan.be](mailto:privacy@crelan.be), pendant et après la migration.

#### **8. Qui puis-je contacter si je souhaite me plaindre par rapport au traitement de mes données à caractère personnel ?**

Une plainte peut être déposée à tout moment via le service des plaintes de Crelan. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur [le site web de Crelan](#).

#### **9. À qui puis-je m'adresser si je détecte une fuite de données ?**

Vous pouvez toujours signaler une fuite de données (présumée) à l'adresse [privacy@crelan.be](mailto:privacy@crelan.be). Chaque fuite de données (présumée) fait l'objet d'une enquête approfondie et est sanctionnée de manière appropriée.